



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 28 mai 2014
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 02/2014

<p align="center">DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT « CLOS DESSOUS »</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre Autorité une demande de crédit en vue du remplacement de la conduite d'eau potable sise dans le Chemin du Moulin-Dessous au lieu-dit « Clos Dessous ».

2. DESCRIPTIF DU PROJET

L'été dernier il a été procédé au remplacement d'une portion de la conduite communale d'eau potable, en traversée de la route cantonale, pour un montant de CHF 41'524.05. En effet, la réfection du virage de Flendruz, nécessitant des restrictions de circulation, la Municipalité a estimé qu'il était opportun d'en profiter pour exécuter ces travaux.

Ce premier tronçon réalisé, notre Autorité souhaite procéder au remplacement de l'entier de cette conduite. Il est à noter que les frais relatifs au chemin du Moulin Dessous ont été prévus au budget et ne figurent donc pas dans ce préavis.

3. COUTS

Mandaté par nos soins, le bureau d'ingénieurs Miaz et Weisser, a établi un devis se présentant comme suit :

Tronçon déjà réalisé

Travaux de terrassement	CHF	34'434.45	
Appareillage	CHF	6'438.90	
Transfert d'une prise particulière	CHF	830.70*	
Total déjà réalisé TTC	CHF	41'524.05	CHF 41'524.05

Tronçon à réaliser

Travaux de terrassement	CHF	49'800.00	
Appareillage	CHF	18'100.00	
Transfert des prises particulières	CHF	40'200.00*	
Honoraires subventionnés	CHF	21'400.00	
Honoraires non subventionnés	CHF	9'800.00*	
Total à réaliser TTC	CHF	139'300.00	CHF 139'300.00

*non subventionné

TOTAL DU PREAVIS

CHF 180'824.05

Bien entendu, une demande de subventionnement a d'ores et déjà été adressée à l'ECA.

4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 24 juin 2014

- Vu** le préavis N° 02/2014
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour


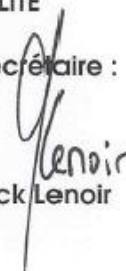
DECIDE


- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement de la conduite d'eau potable dans le Chemin du Moulin Dessous, au lieu-dit « Le Clos Dessous »
- **d'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 181'000.-.
- **d'autoriser** la municipalité à emprunter ce montant auprès de l'établissement bancaire de son choix
- **d'amortir** ce montant sur 10 ans par le biais du compte 8100.3311, la première fois au budget 2015.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 19 mai 2014 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 24 juin 2014.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Claire-Lise Blum Bur  Vanick Lenoir

The official seal of the Municipality of Rougemont is circular, featuring a central shield with a crown on top and the words 'LE SYNDIC PATRIE' on a banner below. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE ROUGEMONT'.

Délégué municipal :

- M. Pierre Alexandre Yersin